



Communauté d'agglomération du Beauvaisis

Appel à projets BUSIN'ESS 2026

#ESS #Emploi Local #Impact Territorial
#Beauvaisis

Date limite : 23 août 2026

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Dispositif soutenant l'émergence, la structuration et le développement d'activités de l'économie sociale et solidaire à fort impact social, environnemental et territorial, contribuant à la création ou à la consolidation d'emplois locaux.

Publics cibles :

Habitants et salariés du territoire du Beauvaisis, à travers l'emploi créé ou consolidé et les actions réalisées.

Points de vigilance :

- présentation orale obligatoire le 2 septembre 2026 (10 minutes de présentation, 10 minutes d'échange).
- Territoire strictement limité aux 53 communes du Beauvaisis, dans l'Oise.
- Aide non automatique, attribution dans la limite des crédits disponibles.
- Obligation de créer ou consolider au moins un emploi local, tous types de contrats acceptés.

Structures éligibles :

Associations loi 1901, coopératives, fondations, mutuelles et sociétés commerciales agréées ESUS, exerçant une activité économique sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis. Aucune condition d'ancienneté, de forme juridique ou de statut contractuel de l'emploi exigée

Montant possible :

Subvention de fonctionnement, montant maximum de 10 000€, pouvant couvrir jusqu'à 100% des dépenses éligibles

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Non détaillées poste par poste dans la communication officielle disponible ; l'aide couvre les dépenses liées au projet dans la limite de 100% des dépenses éligibles



Fonds de dotation Nouveau Monde

Appel à projets 2026, catégories Nouvelle Étoile & Nouveau Souffle

Date limite : 23 août 2026
(note d'intention)

Lien

#Santé Mentale #Bien Être Mental
#Jeunesse #Vulnérabilité



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets national soutenant des initiatives d'intérêt général favorisant le bien-être mental par la diffusion de pratiques de régulation émotionnelle et relationnelle, à destination des jeunes, des personnes en situation de vulnérabilité ou de celles et ceux qui prennent soin d'autrui.

Publics cibles :

Au moins un des trois publics prioritaires : jeunes de 0 à 25 ans, personnes en situation de vulnérabilité (protection de l'enfance, isolement, précarité, détention, stress, violence, trauma), ou celles et ceux qui prennent soin (soignants, aidants, travailleurs sociaux, bénévoles, éducateurs, humanitaires)

Points de vigilance :

- Dossier complet à compléter en septembre-octobre 2026 pour les structures présélectionnées.
- Projet devant démarrer en 2027 ou se dérouler majoritairement en 2027.
- La catégorie Nouvelle Étoile exige qu'une première expérimentation ait déjà eu lieu.
- Exclusions notables : création/rénovation de lieu, projets purement événementiels, projets confessionnels ou partisans, demandes visant uniquement le fonctionnement général.
- Seulement 10 lauréats au niveau national. Un seul soutien accordé par structure.

Structures éligibles :

Structures d'intérêt général à but non lucratif, éligibles au mécénat, domiciliées et agissant principalement en France, ayant au moins un an d'existence à la date de dépôt. Jusqu'à deux candidatures par structure

Montant possible :

Nouveau Souffle : 5 000 à 10 000€ (actions locales ou ponctuelles). Nouvelle Étoile : 15 000 à 30 000€ (projets en expérimentation ou essaimage, renouvelable une à deux fois). Enveloppe globale minimale de 150 000€ pour 10 lauréats au total

Modalité de versement :

Convention de partenariat signée précisant montant, modalités de versement, durée et conditions de suivi, définies au cas par cas

Dépenses éligibles :

Tout ce qui est directement rattaché au projet soutenu : frais de mise en œuvre, prestations, matériel, une partie d'un poste dédié



Métropole Européenne de Lille

Appel à Manifestation d'Intérêt « MEL à table » 2026 (3^e édition)

#Alimentation Durable #Gaspillage Alimentaire #Précarité Alimentaire
#MEL

Date limite : 1er septembre 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à manifestation d'intérêt soutenant les projets citoyens émergents ou en phase de démarrage en faveur de la transition alimentaire, à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets d'emballage, ou la lutte contre la précarité alimentaire par le développement de groupements d'achat et de projets de solidarité entre producteurs et consommateurs.

Publics cibles :

Habitants de la MEL, avec une attention particulière aux publics en situation de précarité sociale ou économique et aux zones où l'indice de vulnérabilité à la précarité alimentaire est élevé

Points de vigilance :

- Territoire strictement limité à la Métropole Européenne de Lille,
- Actions à réaliser et évaluer dans un délai de 18 mois à compter de la notification.
- Obligation de restituer un bilan et de participer à un événement de capitalisation.

Structures éligibles :

Collectifs d'habitants dotés d'un statut juridique, projets sans but lucratif, associations, communes n'ayant pas de CCAS. La structure porteuse doit être implantée sur le territoire de la MEL ou y mener une large part de ses actions

Montant possible :

Plafond indicatif de 5 000€ pour les projets à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, 10 000€ pour les projets intercommunaux ou d'intérêt métropolitain

Modalité de versement :

Totalité de l'aide versée en une fois à la signature de la convention

Dépenses éligibles :

Dépenses d'investissement matériel (hors foncier et immobilier) et dépenses de fonctionnement. Seules les dépenses engagées après le dépôt du dossier sont prises en charge



Fondation François Sommer

**Appel à projets 2026 «
Dynamique, gestion,
conservation et réhabilitation de
la faune sauvage et de ses
habitats »**

*#Biodiversité #Faune Sauvage #Recherche
Appliquée #Conservation*

Date limite 1er septembre 2026

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets soutenant des projets de recherche appliquée et de recherche-action contribuant à la gestion, la conservation et la réhabilitation de la faune sauvage et de ses habitats, dans une logique de mise en œuvre de solutions techniques et stratégiques reproductibles.

Publics cibles :

Non concerné

Points de vigilance :

- Dimension recherche appliquée ou recherche-action obligatoire : exclus les projets de communication, de formation, de conservation stricte déjà financée, ou de suivi récurrent.
- Cofinancement obligatoire pour les projets de plus de 30 000€.
- Dossier pouvant aller jusqu'à 15 pages (7 pour les micro-projets) avec de nombreuses pièces justificatives.
- Bénévolat non éligible au financement ni comptabilisable en autofinancement.

Structures éligibles :

Organisations de la société civile française : associations, fondations, fédérations, conservatoires, collectivités publiques, universités, centres de recherche, entreprises. Personnes physiques non éligibles. Une seule candidature par entité

Montant possible :

Micro-projets (budget $\leq$ 30 000€) : aide de 3 000€ à 6 000€. Projets (budget $>$ 30 000€) : aide de 20 000€ à 80 000€. Aide comprise entre 1/5 et 2/3 du budget total. Enveloppe globale de l'ordre de 500 000€

Modalité de versement :

Projets : versement en trois fois (30% signature, 30% intermédiaire, 40% solde). Micro-projets : versement en deux fois (50% signature, 50% solde à l'issue)

Dépenses éligibles :

Frais de personnel, déplacement/subsistance/hébergement, prestations externes, équipement/matériel/travaux, valorisation/communication, frais indirects plafonnés à 10%



Date limite :
2 septembre 2026

Lien

Département du Pas-de-Calais (Programme National FTJ Emploi - Compétences)

**HDFROI2316 - FTJ-3 /
Engagement vers l'emploi
(EVE) 2026-2027 / Territoire
de l'Audomarois**

#Insertion Professionnelle #RSA #Clauses Sociales #Audomarois



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets soutenant l'accompagnement et l'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté sur le territoire de l'Audomarois, dans le cadre des politiques d'insertion portées par le Département du Pas-de-Calais en tant que chef de file du RSA.

Publics cibles :

Publics en difficulté et en insertion, notamment allocataires du RSA, jeunes en situation de précarité, personnes en insertion par l'activité économique

Points de vigilance :

- AAP NON OUVERT à ce jour : résumé d'un dispositif à paraître, la pertinence du dispositif reste à confirmer
- Lancement effectif prévu le 3 août 2026, pour une clôture dès le 2 septembre 2026, délai très court d'environ 4 semaines une fois lancé.
- Territoire limité au périmètre de l'Audomarois dans le Pas-de-Calais.

Structures éligibles :

Tous porteurs œuvrant dans le champ de l'accompagnement et de l'insertion socio-professionnelle de publics en difficulté

Montant possible :

Enveloppe totale de soutien européen prévue de 77 000€

Modalité de versement :

Non précisé, ce document n'est qu'un résumé de l'AAP à paraître

Dépenses éligibles :

Non précisé, ce document n'est qu'un résumé de l'AAP à paraître



Fondations Terre de Liens et partenaires

Appel à projets 2026-27 « Agir pour préserver les terres agricoles face au changement climatique »

#Agriculture Nourricière #Adaptation Climatique #Préservation Terres #Biodiversité

Date limite : 11 septembre 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets soutenant des initiatives agricoles et alimentaires conciliant adaptation au changement climatique, préservation de l'environnement et maintien de la vocation agricole et nourricière des fermes sur le long terme, à travers des solutions concrètes d'adaptation, la préservation des ressources naturelles et l'accompagnement des agriculteurs dans leurs transitions.

Publics cibles

Agriculteurs et agricultrices engagés dans une transition vers des pratiques durables, territoires et écosystèmes agricoles concernés par les enjeux climatiques

Points de vigilance :

- Un seul dossier par an et par structure.
- Actions devant se dérouler principalement en 2027, souplesse si démarrage fin 2026 et aboutissement début 2028.
- Rapport d'exécution demandé aux lauréats. Productions écrites, photographiques ou audiovisuelles sous licence copyleft ou notification précise des droits.
- Éligibilité restreinte pour les collectivités

Structures éligibles :

Collectivités territoriales de moins de 3 000 habitants et associations, basées en France métropolitaine

Montant possible :

Enveloppe totale de 175 000€, projets financés de 2 500€ à 20 000€, financement pouvant couvrir jusqu'à 60% du budget total du projet, cofinancements publics, privés ou fonds propres possibles

Modalité de versement :

Non précisé dans les sources disponibles

Dépenses éligibles :

Non détaillées poste par poste dans les sources disponibles



Fondation d'entreprise OCIRP

Date limite : 14 septembre 2026

Lien

Appel à projets « Lieux alternatifs du prendre soin : des écosystèmes territoriaux en faveur de l'autonomie »

*#Écologie Du Soin #Autonomie
#Innovation Sociale #Coopération
Territoriale*



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets s'inscrivant dans l'approche de l'écologie du soin, fondée sur les coopérations entre la personne accompagnée, ses proches et les professionnels du territoire, pour construire des réponses adaptées et durables sur les champs du handicap, de la santé mentale, du grand âge, de la périnatalité, de la petite enfance ou de la maladie.

Publics cibles :

Personnes accompagnées dans les champs du handicap, de la santé mentale, du grand âge, de la périnatalité, de la petite enfance ou de maladies, et leurs proches

Points de vigilance :

- Projet devant être réalisable au plus tard dans les 12 mois suivant les résultats de l'appel à projets, et clôturé au plus tard 12 mois après la signature de la convention.
- Rapport d'évaluation finale et bilan financier à transmettre au maximum 15 mois après l'entrée en vigueur de la convention.
- Cession à titre gratuit à la Fondation des contenus illustrant le projet en cas de sélection.

Structures éligibles :

Structure actrice de l'économie sociale et solidaire, de droit français, à but non lucratif, associative ou d'intérêt général, œuvrant pour l'intérêt général sans profiter à un cercle restreint de personnes

Montant possible :

Non communiqué à l'avance : la répartition de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'appel à projets est proposée par le Comité d'experts puis validée en Conseil d'administration

Modalité de versement :

Versement en deux fois : 50% dans les 30 jours maximum suivant la signature de la convention de partenariat, solde de 50% à la clôture du projet sur présentation du rapport d'évaluation finale et des justificatifs de dépenses

Dépenses éligibles :

Non détaillées poste par poste ; un budget prévisionnel du projet est demandé au dossier



Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole - ARS

**Appel à projets Santé
mentale 2026/2027 «
Jeunesse positive :
mobilisée pour aller bien ! »**

*#Santé Mentale #Jeunesse #Pair
Aidance #Valenciennes Métropole*

Date limite : 15 septembre 2026

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets visant à soutenir des initiatives favorisant la santé mentale positive des enfants et jeunes de 10 à 20 ans, à travers des actions collectives, de pair aidance ou de santé communautaire, dans le cadre du Contrat Local de Santé du territoire.

Publics cibles :

Enfants et jeunes de 10 à 20 ans du territoire de la CAVM

Points de vigilance :

- Territoire strictement limité aux 35 communes de la CAVM
- Exclusion explicite des projets incluant sophrologie, socio-esthétique, art-thérapie ou médiation animale.
- Exclusion des projets qualifiés d'événementiels et des actions nécessitant un financement pluriannuel.
- Démarrage du projet obligatoire dans les 3 mois suivant la délibération.
- Comité de sélection prévu les 16 et 17 septembre 2026, validation finale par le Bureau Communautaire en octobre ou novembre 2026.

Structures éligibles :

Structures associatives, organismes ou personnes morales à but non lucratif, établissements publics de santé, établissements scolaires, collectivités ou établissements publics, agissant sur le territoire de Valenciennes Métropole et ayant déjà travaillé sur la thématique santé mentale

Montant possible :

Subvention de fonctionnement de 5 000€ à 15 000€ par projet, cumulable avec d'autres financements

Modalité de versement :

Versement en deux temps : 60% à la signature de la convention, 40% du solde sur présentation des pièces justificatives

Dépenses éligibles :

Dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre de l'action, matérielles ou immatérielles : acquisition d'équipements et de matériel, frais de communication, frais de personnel en lien avec le projet



Communauté Urbaine de Dunkerque

Appel à projets Economie Sociale et Solidaire 2026 « ESS et coopération pour un territoire d'avenir »

#ESS #Emploi Local
#Innovation Sociale #Dunkerque Littoral

Date limite : 18 septembre 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets destiné à soutenir des initiatives coopératives de l'économie sociale et solidaire créatrices d'emplois sur le territoire, associant plusieurs acteurs dont au moins une structure de l'ESS, et répondant à un besoin identifié localement.

Publics cibles :

Habitants et salariés du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Points de vigilance :

- Territoire strictement limité à la Communauté Urbaine de Dunkerque.
- Obligation de créer ou consolider au moins 0,5 ETP en CDI sur 2 ans ; certains contrats aidés (CDDI, CUI, PEC, contrat adultes-relais, CDD senior, contrat d'engagement jeune) ne comptent pas dans ce calcul.
- Deux dossiers maximum par structure.
- Ne finance ni le fonctionnement courant, ni les projets déjà aboutis localement, ni le renouvellement d'un projet déjà soutenu par un AAP ESS antérieur.
- Les subventions d'exploitation perçues par la structure ne doivent pas excéder 20% de ses produits.

Structures éligibles :

Sociétés de capitaux agréées ESUS, entreprises coopératives, associations loi 1901 ayant une activité économique, structures de l'insertion par l'activité économique, groupements d'employeurs et GEIQ, ateliers et chantiers d'insertion, ayant une activité économique implantée sur le territoire de la CUD

Montant possible :

Subvention de fonctionnement plafonnée à 45 000€ par projet, dans la limite de 80% du coût total du projet

Modalité de versement :

Virement en deux fois : 80% après signature de la convention et transmission d'un certificat de commencement du projet, 20% de solde après compte rendu financier, au plus tard le 30 octobre de l'année N+1, calculé au prorata des dépenses effectivement payées

Dépenses éligibles :

Frais de personnel liés à la mise en œuvre du projet, investissements (travaux, équipements, matériel de production, bureautique, informatique), ingénierie et études de faisabilité, prestations et sous-traitance dédiées au projet, investissements immatériels hors salaires, frais de fonctionnement liés au lancement de l'activité (déplacement, communication, fluides, téléphonie), coûts de formation liés au projet



État (ERBM), enveloppe FNADT

Date limite : 18 septembre 2026

Lien

**AMI « Vivre-ensemble
au jardin dans le
Bassin minier »**

*#Jardins Partagés #Lien Social #Bassin
Minier #Précarité Alimentaire*



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à manifestation d'intérêt soutenant des projets pilotes mobilisant les jardins et espaces de nature de proximité pour renforcer le lien social, contribuer à la santé et au bien-être des habitants, lutter contre la précarité alimentaire et valoriser la biodiversité dans les cités minières du Bassin minier.

Publics cibles :

Habitants des cités minières, en particulier des quartiers en rénovation ERBM, avec priorité aux publics vulnérables et aux nouveaux habitants arrivant dans les logements rénovés

Points de vigilance :

- Territoire strictement limité aux EPCI du Bassin minier engagés dans l'ERBM (Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane, Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Douaisis Agglo, Cœur d'Ostrevent Agglo, Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole, CC Osartis-Marquion)
- Dépenses de fonctionnement courant et investissements bâtementaires exclus.
- Coordination attendue avec les bailleurs sociaux.
- Démarrage requis dans les 8 mois suivant la notification, projet à achever dans les 24 mois.

Structures éligibles :

Communes et autres collectivités territoriales, EPCI, centres sociaux, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, associations d'habitants, associations disposant d'un savoir-faire en animation de jardins, accompagnement d'initiatives citoyennes ou éducation populaire, groupements d'acteurs associant plusieurs partenaires locaux

Montant possible :

Enveloppe FNADT totale de 48 000€, aide plafonnée à 10 000€ par territoire ou projet retenu. Reste à charge minimal de 20% imposé aux collectivités territoriales

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Animation de la démarche, prestations d'accompagnement ou apport d'expertise, actions de mobilisation des habitants, petits équipements et aménagements nécessaires au projet, actions de communication et de valorisation



Groupe Sanef, mécénat Sanef Solidaire

Appel à projets « Mobilité pour Tous » 2026

#Mobilité Inclusive #Insertion
Professionnelle #Précarité

Date limite : 21 septembre 2026

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Concours récompensant des actions locales facilitant l'accès à une mobilité durable pour des personnes en situation de précarité, dans un objectif d'insertion professionnelle, sur les territoires situés à proximité du réseau autoroutier du groupe Sanef.

Publics cibles :

Personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés de déplacement, en recherche d'accès, de retour ou de maintien dans l'emploi ou la formation

Points de vigilance :

- Concours à dotation limitée (5 prix au total au niveau national),
- Zone géographique très spécifique : projet situé à moins de 20km de l'une des autoroutes A1, A2, A4, A26, A13, A14 ou A29, à vérifier au cas par cas,
- Financement des vélos et VAE exclu, ainsi que les frais de fonctionnement du porteur de projet.
- Le projet doit intégrer un volet sécurité routière.

Structures éligibles :

Structure d'intérêt général ou organisme sans but lucratif éligible au mécénat d'entreprise, créée avant le 31 décembre 2024, siège domicilié en France, avec présence effective sur le territoire de l'appel à projets. Un seul dossier par porteur de projet

Montant possible :

5 prix au total : trois prix de 6 000€ (un par catégorie), un 4e prix de 2 000€ et un 5e prix de 1 000€ attribués par vote des collaborateurs Sanef

Modalité de versement :

Convention de mécénat signée avec chaque lauréat définissant conditions et calendrier de versement, durée du soutien d'un an à compter de la signature. Accompagnement complémentaire possible par un salarié Sanef parrain, avec soutien matériel et/ou humain sous conditions

Dépenses éligibles :

Investissements nécessaires à la réalisation du projet, engagés uniquement après confirmation du soutien de Sanef Solidaire



Fondation de France

Appel à projets 2026 « Pour des territoires et un habitat résilients face aux crises et catastrophes »

#Résilience Territoriale #Prévention Risques #Pouvoir D'Agir #Habitat

Date limite : 21 septembre 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets soutenant des initiatives citoyennes favorisant le pouvoir d'agir des habitants et leur accompagnement en matière de prévention des risques face aux crises et catastrophes naturelles ou provoquées par l'action humaine, avec une attention particulière portée à l'habitat des populations vulnérables.

Publics cibles :

Habitants de territoires exposés à des risques de crises ou catastrophes naturelles, avec une attention particulière aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, et aux territoires à faibles ressources

Points de vigilance :

- Ne sont pas recevables : initiatives relevant des missions des politiques publiques ou de financements institutionnels déjà identifiés,
- travaux de gros œuvre ou projets d'investissement en infrastructures,
- acquisition seule d'équipements logistiques non intégrée à un projet plus global,
- structures déjà soutenues en cours par la Fondation de France,
- projets présentés de façon rétroactive, projets à Mayotte.
- Une seule structure éligible au mécénat doit porter le dossier même en cas de consortium.

Structures éligibles :

Association loi 1901 à but non lucratif, éligible au mécénat, menant son action en France, ayant au moins deux ans d'existence (exception possible pour une association plus récente portée par des acteurs implantés sur le territoire). Structures dont le budget annuel est inférieur à 800 000€ prioritaires

Montant possible :

Soutien de la Fondation de France limité à 50 000€ par projet, un minimum de co-financement et/ou d'autofinancement étant apprécié

Modalité de versement :

Non précisé

Dépenses éligibles :

Non détaillées poste par poste ; le dispositif exclut explicitement certaines dépenses (cf. points de vigilance)



Fondation MUTAC

Appel à projets Innovation « L'isolement des personnes âgées en France »

Date limite : 28 septembre 2026

Lien

#Personnes Âgées #Lien
Intergénérationnel #Innovation Sociale
#Lutte Isolement



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets sélectionnant une structure de l'économie sociale et solidaire portant une action innovante de lutte contre l'isolement des personnes âgées ou en faveur du lien intergénérationnel, avec un accompagnement dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Publics cibles :

Personnes âgées en situation d'isolement, publics concernés par des actions de lien intergénérationnel

Points de vigilance :

- L'action présentée ne doit pas avoir déjà eu lieu, ou dater de moins de 6 mois à la clôture.
- Projet limité à 18 mois maximum
- L'innovation ne peut pas consister en l'essaimage ou la réplique d'une action déjà menée ailleurs.
- Anciens lauréats MUTAC exclus pendant deux ans après la fin de leur convention.
- Vigilance sur le cumul de financements avec la Fondation de l'Avenir et ses fondations abritées.

Structures éligibles :

Associations locales, organismes solidaires de l'économie sociale, sociétés coopératives, ayant au moins trois ans d'existence

Montant possible :

Jusqu'à deux projets lauréats, soutenus à hauteur de 20 000€ chacun

Modalité de versement :

La Fondation MUTAC ne verse pas de fonds directement à la structure porteuse : elle règle directement les factures des prestataires pour la réalisation du projet

Dépenses éligibles :

Non détaillées poste par poste ; un budget global du projet est demandé au dossier



Agence nationale du Sport (ANS)

Appel à projets « Impact » Campagne 2026

#Sport #Innovation Numérique
#Inclusion Tous Publics #Parasport

Date limite : 30 septembre 2026

Lien



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets national soutenant des projets d'envergure, innovants et répliquables, portés en consortium, autour de l'adaptation des activités sportives au changement climatique, de la transformation numérique, de l'inclusion de tous les publics dans les structures sportives et de l'aide humaine dans le parasport.

Publics cibles :

Publics selon la thématique du projet, priorité aux personnes en situation de handicap, femmes et jeunes filles, jeunes, habitants de QPV ou zones rurales fragilisées (ZRR). Attention particulière portée cette année à la santé mentale (Grande Cause nationale 2026)

Points de vigilance :

- Le projet doit obligatoirement s'appuyer sur un consortium dont une structure sportive qui porte le projet.
- Inéligible si unique objet un seul événement, construction d'infrastructures ou achat d'équipements, ou action ponctuelle non durable.
- Contact préalable fortement recommandé (01 53 82 74 35).

Structures éligibles :

Organisations à but non lucratif, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif, établissements scolaires ou universitaires. Non éligibles : organisations à but lucratif, à caractère politique ou religieux, de moins d'un an d'existence, ou n'ayant pas transmis leurs comptes rendus financiers de projets ANS entre 2019 et 2025

Montant possible :

Subvention minimum de 20 000€ sur 3 ans (2026-2028), plafonnée à 70% du budget global du projet

Modalité de versement :

Contractualisation sur 2026, 2027 et 2028, aide pouvant être dégressive. Transmission du bilan de l'année écoulée requise pour débloquer les crédits suivants. Convention obligatoire si subvention supérieure à 23 000€. Versement direct par l'ANS, sauf projets éligibles aux dotations spécifiques de la Ville de Paris versées par la collectivité

Dépenses éligibles :

Charges de personnel mobilisées sur le projet (au prorata du temps estimé), frais de déplacement (transport, restauration, hébergement), frais de fonctionnement administratif, achat de fournitures et petits équipements (inférieur à 500€HT par unité), prestations d'accompagnement, frais de communication liés au projet



Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Date limite : 30 septembre 2026

Lien

**Appel à Manifestation d'Intérêt
2026 « Soutien aux initiatives
contribuant à la stratégie du
Système Alimentaire Territorial
Durable (SATD) »**

*#Alimentation Durable #Système
Alimentaire Territorial #ESS #Lens
Liévin*



Cofinancé par
l'Union européenne



Résumé :

Appel à manifestation d'intérêt soutenant l'émergence, le développement et la structuration d'initiatives locales favorisant une alimentation durable, saine et accessible, renforçant les coopérations entre acteurs et contribuant aux politiques publiques du territoire.

Publics cibles :

Habitants et acteurs du territoire de la CALL, bénéficiant directement ou indirectement des actions du Système Alimentaire Territorial Durable

Points de vigilance :

- Territoire strictement limité au périmètre géographique de la CALL ou aux projets bénéficiant directement à ses habitants, dans le Pas-de-Calais.
- Deux modalités de partenariat à choisir explicitement : pluriannuel structurant, ou annuel ponctuel.
- Le dépôt d'une candidature ne constitue pas un engagement automatique de financement.
- Visio de présentation le 19 août 2026 à 10h.

Structures éligibles :

Associations, entreprises portant un projet d'intérêt territorial, structures de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales et établissements publics, chambres consulaires, établissements d'enseignement ou de recherche, et autres structures répondant aux objectifs de l'AMI

Montant possible :

Enveloppe prévisionnelle globale de 229 400€ (179 400€ pour les partenariats pluriannuels structurants, 50 000€ pour les projets annuels ponctuels), financement pouvant représenter jusqu'à 80% maximum du budget total du projet

Modalité de versement :

Conventionnement et versement d'un premier acompte prévus début 2027, sans détail sur l'échelonnement précis des versements

Dépenses éligibles :

Charges de fonctionnement uniquement (ingénierie, études), les dépenses d'investissement ne sont pas couvertes, un échange avec la CALL est possible pour orienter vers d'autres dispositifs sur ce volet



Programme National FSE+ Europe en Hainaut

HDFRO12305_Hauts-de-France_Mettre en œuvre et appuyer les politiques locales d'insertion socio-professionnelle et d'inclusion sociale dans le Hainaut_2026

#Insertion Professionnelle #Inclusion Sociale #FSE #Hainaut

Date limite 30 septembre 2026

Lien



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets européen soutenant les politiques locales d'insertion socio-professionnelle et d'inclusion sociale sur le territoire du Hainaut, à travers l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, la levée des freins socio-professionnels, le développement de l'ingénierie territoriale et le renforcement d'un écosystème local plus inclusif.

Publics cibles :

Personnes en recherche d'emploi inscrites ou non au service public de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de précarité, travailleurs indépendants en difficulté de réinsertion, personnes inactives, bénéficiaires de minima sociaux, femmes, jeunes, seniors, personnes handicapées ou en affection longue durée, ressortissants de pays tiers, personnes sous main de justice, habitants de zones urbaines ou rurales prioritaires

Points de vigilance :

- Territoire strictement limité aux arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes-sur-Helpe (Hainaut)
- Dispositif à forte charge administrative : contrat d'engagement républicain obligatoire pour les associations et fondations, suivi individualisé des participants, respect des règles européennes de commande publique et d'aides d'État, obligations de publicité, risque de contrôle anti-fraude (Elios, Arachné+).
- Montant plancher de 30 000€ de coût total.
- Opération réalisable entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2028, durée de 6 à 36 mois.

Structures éligibles :

Structures porteuses des PLIE et structures adossées aux collectivités adhérentes, acteurs du service public de l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique, structures offrant des solutions d'accompagnement pour la levée de freins sociaux ou professionnels, employeurs et leurs réseaux, partenaires sociaux, établissements publics et privés. Candidatures individuelles ou en consortium avec chef de file désigné

Montant possible :

Enveloppe totale de 5 500 000€, montant minimum de subvention FSE+/FTJ de 30 000€, taux d'intervention de 60% à 100% de cofinancement selon les opérations. Montant minimum de coût total éligible fixé à 30 000€

Modalité de versement :

Non détaillé précisément, gestion via le système d'information Ma Démarche FSE+

Dépenses éligibles :

Dépenses liées et nécessaires à la réalisation de l'opération, dont dépenses de personnel. Pour les opérations de moins de 200 000€ de coût total, chaque dépense doit être couverte par une option de coûts simplifiés (forfait), sauf régime d'aide de minimis



Programme National FTJ Europe en Hainaut

HDFROI2306_Hauts-de-France_Appuyer et mettre en œuvre les politiques locales d'insertion pour une transition juste en Sambre-Avesnois_2026

Date limite : 30 septembre 2026

Lien

*#Insertion Professionnelle
#Transition Juste #FTJ #Sambre
Avesnois*



Cofinancé par l'Union européenne



Résumé :

Appel à projets européen soutenant les politiques locales d'insertion pour une transition juste sur le territoire de la Sambre-Avesnois, articulant accompagnement socio-professionnel et social des publics éloignés de l'emploi, développement de l'ingénierie territoriale et renforcement d'un écosystème local plus inclusif, dans le cadre de la transition vers la neutralité climatique.

Publics cibles :

Personnes en recherche d'emploi inscrites ou non au service public de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de précarité, travailleurs indépendants en difficulté de réinsertion, personnes inactives, bénéficiaires de minima sociaux, femmes, jeunes, seniors, personnes handicapées ou en affection longue durée, ressortissants de pays tiers, personnes sous main de justice, habitants de zones urbaines ou rurales prioritaires

Points de vigilance :

- Territoire strictement limité à l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe,
- Dispositif à très forte charge administrative : contrat d'engagement républicain, charte des droits fondamentaux de l'UE, suivi individualisé des participants, respect du code de la commande publique, dépôt des comptes annuels si dons/subventions supérieurs à 153 000€, exposition aux contrôles anti-fraude.
- Archivage des pièces requis jusqu'à 3 ans après le 31 décembre de l'année d'apurement (10 ans si régime d'aide d'État).
- Opération réalisable entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2028, durée de 6 à 36 mois.

Structures éligibles :

Structures porteuses des PLIE et structures adossées aux collectivités adhérentes, acteurs du service public de l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique, structures offrant des solutions d'accompagnement pour la levée de freins sociaux ou professionnels, employeurs et leurs réseaux, partenaires sociaux, établissements publics et privés. Candidatures individuelles ou en consortium avec chef de file désigné.

Montant possible :

Enveloppe totale de 1 300 000€, montant minimum de subvention FSE+/FTJ de 30 000€, taux d'intervention de 70% à 100% de cofinancement. Plafond de rémunération individuelle pris en compte fixé à 122 600€ de salaire annuel brut chargé

Modalité de versement :

Une avance peut être octroyée à la signature de la convention sur présentation d'une attestation de début d'exécution. Liquidation de l'aide définitive selon les règles de contrôle de service fait

Dépenses éligibles :

Dépenses liées et nécessaires à la réalisation de l'opération. Pour les opérations de moins de 200 000€, recours obligatoire aux options de coûts simplifiés (forfait de 15% ou 40% des dépenses de personnel). Valorisation du bénévolat plafonnée au SMIC horaire, réservée aux personnes non salariées